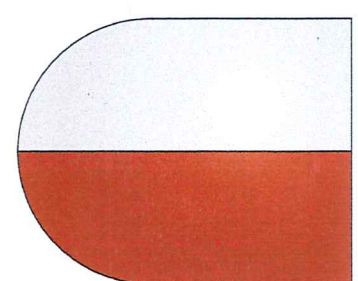


Commune de Payerne



Plan synoptique des limites des constructions
des routes fixées par un plan approuvé

Validé par la commune:

16 juillet 2025
COMMUNE DE PAYERNE
1500 PAYERNE
PM 0208 6 608 536

Validé par la DGM:

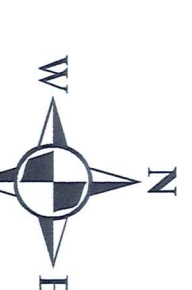
27 avril 2020

Direction générale de la mobilité et des routes - Domaine public

Établi par D. Pommard
A. Bouchard, le 16/04/2020

Légende

- Point de référence de la mesure officielle
- Limite des constructions définie par un plan approuvé
- Front d'implantation définie par un plan approuvé
- Limite des constructions secondaires définie par un plan approuvé
- Bande d'implantation définie par un plan approuvé
- Limite communale
- Parcelle
- Bâtiment
- Zone constructible



Echelle : 1 : 2'500



Echelle : 1 : 6'000